



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. : F. Boelens, B. Campanella, A. Marinx) 2043-0007/26/2019-294PU

Réf. DU : (corr. :)

Réf. CRMS : AA/BDG/BXL10009_642_NDduSablon

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Église Notre-Dame du Sablon

Demande d'avis de principe portant sur l'embellissement des abords de l'église (côté Sud et est) ▪ **Avis de principe de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 09/08/2019, reçu le 12/08/2019, nous vous communiquons ***l'avis de principe favorable, moyennant certaines remarques***, formulé par notre Assemblée en sa séance du 21/08/2019.

L'église Notre-Dame des Victoires au Sablon est classée comme monument par l'arrêté royal du 5 mars 1936. Les abords non cadastrés ne sont pas inclus dans ce classement limité au bâtiment. Une zone de protection autour de l'église n'y est pas définie, mais les abords sont repris dans les périmètres de protection de plusieurs biens classés à proximité : le square du Petit Sablon ; la synagogue sise 32, rue de la Régence ; l'immeuble 14, rue Bodenbroek ; l'immeuble 37, place du Grand Sablon ; les immeubles sis 38-39, place du Grand Sablon ; l'immeuble 43, place du Grand Sablon l'immeuble ; 47, place du Grand Sablon.

Contexte

Aperçu historique

En ce qui concerne l'église, rappelons brièvement la chronologie de la séquence dont il est question : la façade du collatéral sud date du début-milieu XV^e siècle, ses deux dernières travées du côté occidental sont érigées plus tardivement vers 1550. Le portail sud date du début du XV^e siècle. Ils ont été fortement remaniés par J.-J. Van Ysendijck entre 1890 et 1901, qui leur imprime un rythme vertical assez caractéristique. La sacristie, cachant la chapelle Saint-Marcou du XVII^e siècle est reconstruite par Van Ysendijck entre 1901 et 1906 ; le chœur est du début XV^e siècle ; le sacrarium de 1549 ; la chapelle Sainte-Ursule du XVI^e / XVII^e siècle.

De la composition ouverte qui la caractérisait à ses débuts au XIV^e siècle, implantée au bord du cimetière de l'hôpital Saint-Jean, l'église a, au fil du temps, totalement changé d'environnement en se trouvant englobée au sein d'un tissu construit assez dense qui l'entourait presque entièrement. Rappelons que le quartier constitue à l'Ancien Régime un haut lieu aristocratique de la ville marqué par la présence du palais ducal et de nombreuses autres résidences d'illustres familles (Tour et Tassis ;

1/7



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

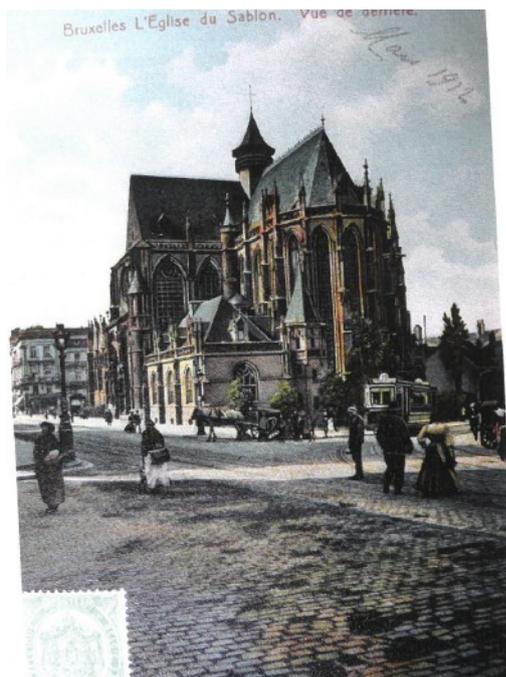
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

d’Arenberg ; d’Egmont ; ...). Au cours du XIX^e siècle, la situation a radicalement changé à nouveau avec le percement de la rue de la Régence en deux phases (en 1827 pour le tronçon menant de la place Royale à l’église et en 1872 pour celui ralliant l’église à la place Poelaert) ; avec la création du square du Petit Sablon en style néo-Renaissance par H. Beyaert entre 1878 et 1891 et avec la démolition progressive des maisons adossées aux façades de l’église (en 1870-1880 pour celles situées sur le flanc sud de l’église, en 1950 pour la dernière existant encore au nord).

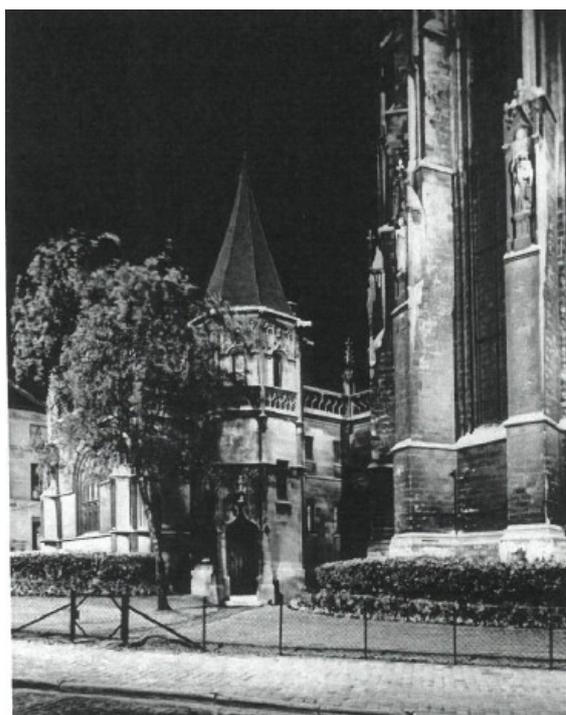
Contexte plus récent

De nombreux projets concernant les abords relativement directs de l’église ont jalonné les XIX^e et XX^e siècles. *L’étude historique, urbaine et paysagère. Projet d’embellissement des jardins entourant l’église Notre-Dame des Victoires au Sablon*, réalisée en 2019 à la demande de la Fabrique d’église par l’Atelier Éole, reprend de manière exhaustive les divers projets, souvent non exécutés, qui concernent les abords de l’église. De nombreuses sources iconographiques accompagnent l’étude.

Il résulte de l’étude qu’il n’y a pas aujourd’hui une époque de référence à valoriser. Le « square » bordant l’église s’est vu, selon les époques et les projets, adjoint d’une grille (non réalisée), traversé par un chemin bordé de lauriers-cerises menant à la sacristie, planté d’herbe, délimité par un grillage, ponctué d’un peuplier d’Italie et d’un ginkgo biloba (enlevés rapidement)...



Notre-Dame du Sablon, carte postale de 1912



Notre-Dame du Sablon, en 1951 (© IRPA)

Pour les abords entourant les côtés sud et est de l’église, plusieurs constantes émergent au fil du temps, notamment d’après la lecture des projets de l’architecte V. Jamaer en 1892 et de Le Graive en 1942. Ces éléments marquants consistent en :

- une composition ouverte,
- une superficie dont la délimitation est restée quasiment identique avec un jardinet qui s’inscrit dans l’emprise des maisons dégagées,
- les contours (côté rue de Bodenbroek) soulignant la forme du chœur de l’église,



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

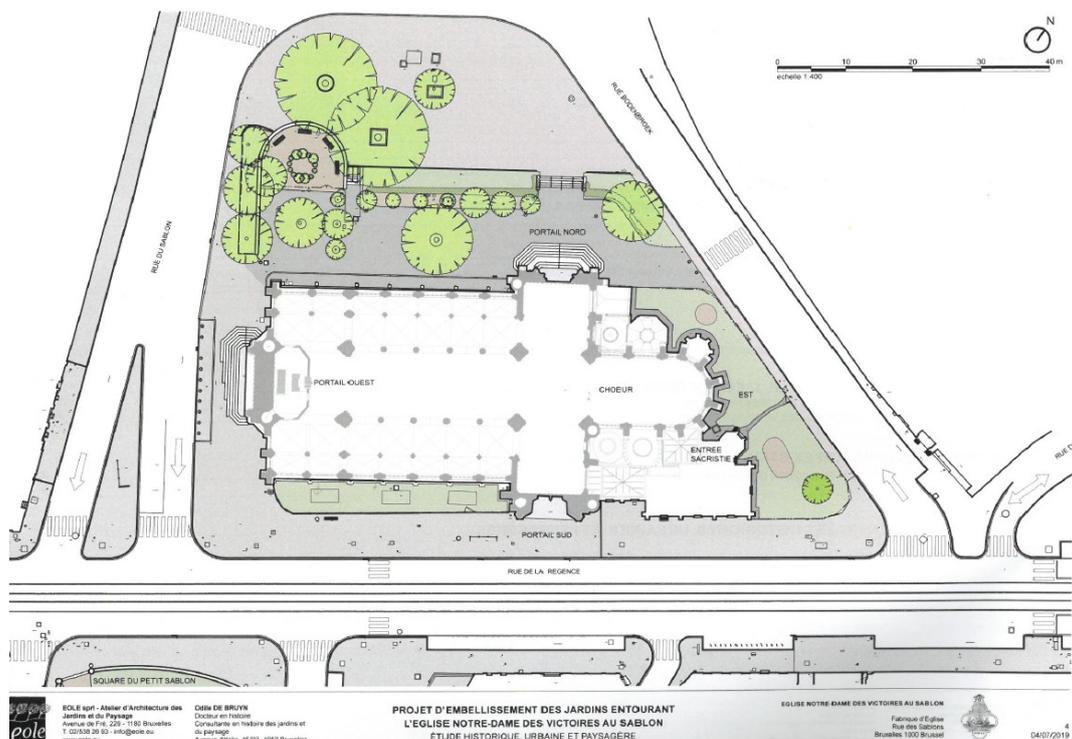
- une clôture basse (confirmée par l'avis de la CRMS de 1921 pour une « clôture avec fil ») et des projets présentant une grille posée sur socle (Jamaer en 1892 et Le Graive en 1942),
- une variation dans le choix des plantations,
- le dégagement des façades de l'église dans le contexte d'embellissement urbain,
- la présence d'arbres à proximité directe de l'église rapidement jugée trop nuisible à la mise en valeur et à l'entretien des façades et des toitures,
- la présence d'un passe-pied pavé autour du chevet, sorte de petit trottoir assurant une meilleure propreté des façades et évitant l'accumulation d'humidité.

Demande

Le projet actuel, porté par la Fabrique de l'église soutenue par le Fonds des Amis de l'église Notre-Dame au Sablon et par la Fondation Roi Baudouin, se base sur cette étude réalisée en 2019 (cfr ci-dessus). Vu qu'aucune situation de référence ne se dégage du contexte historique, une proposition nouvelle a vu le jour sous forme d'une esquisse d'intention, visant à l'embellissement des abords Sud et Est de l'église.

Situation actuelle

La situation actuelle présente des jardinets entretenus avec des plantations en massifs (plantes annuelles, bulbeuses ou corbeilles fleuries) bordés de buis. La partie Sud est formée d'une bande enherbée et fleurie, longeant la façade et délimitée par une clôture basse (1.2m) type Heras. La partie orientale est de forme arrondie, suit le trottoir en bordure de la voirie et est également clôturée par ce même type de clôture. Elle est enherbée et fleurie (deux corbeilles). Un *Styphnolobium japonicum* (Sophora), planté en 2008, pousse en son centre.



Situation existante (©Éole, Projet d'embellissement des jardins entourant l'église Notre-Dame des Victoires au Sablon, 2019)

3/7



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Projet

Les objectifs du réaménagement des abords sont :

- mettre en valeur l'édifice et sa position sur l'une des perspectives majeures de la ville,
- améliorer la perspective majeure entre la place Royale et le palais de Justice,
- améliorer la qualité de la séquence urbaine du tracé royal composé par le Petit Sablon - l'église Notre-Dame du Sablon et l'ouverture des perspective latérales sur le Grand Sablon,
- donner du sens à la composition en assurant une cohérence entre patrimoine bâti et jardin,
- donner du sens à la composition en qualité de jardin d'église relié au spirituel,
- donner du sens à la composition en qualité de jardin public au cœur du quartier historique de la ville porteur d'un patrimoine collectif exceptionnel.



Vues actuelles du chevet de l'église (©Éole)

Le projet pour lequel un avis de principe est sollicité auprès de la CRMS consiste en :

- l'installation de nouvelles grilles :
 - o placer une grille sur socle en pierre bleue sur toute la périphérie des jardins attendant à l'église,
 - o maintenir l'implantation existante côté rue de la Régence,
 - o reculer l'implantation d'environ 1m50 côté trottoir Bodenbroek,



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- o prévoir deux portillons pour les accès d'entretien mais également pour signifier l'accès arrière à la sacristie et pour signifier un accès symbolique, aujourd'hui complètement disparu, à la recluserie,
 - o la grille doit être basse, environ 90cm socle compris, afin de ne pas gêner la lisibilité pleine façade de l'édifice. Les dimensions finales doivent être déterminées en équilibre avec les échelles spatiales extérieures et les proportions du motif décoratif
 - o il est proposé de décliner un des éléments du garde-corps ajouré de l'église situé dans cet angle de vue très visible pour établir le motif décoratif de la grille et des portillons. Les raccords avec les façades doivent être étudiés avec précision.
- un nouveau dessin et de nouvelles plantations :
- o il est prévu de dégager les vues sur les façades jusqu'à leur soubassement et de ne pas les entraver par de la végétation haute, le Sophora sera donc enlevé,
 - o le square sera planté bas, la topographie sera remodelée, le tracé sera rythmé par la façade sud de la nef, afin de composer, dans la continuité des travées et des vitraux, des tableaux successifs rythmés par des interruptions dans l'alignement des contreforts,
 - o le tracé du jardin de la façade arrière du chœur pourra être rayonnant, rythmé par les contreforts du chœur. Cette composition autour du chœur doit faire l'objet d'une étude encore à approfondir afin d'intégrer le paramètre de la pente latérale dans la structure du jardin,
 - o les « tableaux » ainsi créés par ces nouveaux tracés seront plantés de tapis d'herbe rase égayés de « mille-fleurs », en lien avec les tapisseries bruxelloises millefleurs du XV^e siècle et avec les vitraux colorés restaurés en 2000. La définition des plantations doit encore être précisée.
- divers aspects plus techniques comme :
- o la réfection et le nivellement du passe-pied périphérique visant à éloigner l'eau des façades, communément dénommé 'trottoir' présentant un nivellement très irrégulier et des surfaces partiellement recouvertes de pelouse,
 - o l'intégration des chambres de visite des descentes d'eau de pluie (à étudier),
 - o l'intégration des réseaux électriques de surface,
 - o une collaboration avec la ville de Bruxelles et les concessionnaires des 5 armoires électriques attenantes ou proches de l'église.

De plus, le projet intègre une réflexion sur l'espace public de la rue Bodenbroek : le trottoir est étroit, les piétons s'y croisent difficilement et cela ne favorise pas l'arrêt nécessaire pour prendre le temps de découvrir l'église. Poteaux de signalétique routière et horodateur obstruent également la perspective visuelle, en plus de l'interdiction de stationner sur les premiers mètres qui n'est jamais respectée, ce qui empêche régulièrement la manœuvre des bus tournant depuis la rue de la Régence vers la rue Bodenbroek. Il est proposé :

- o d'élargir le trottoir d'environ 1m30 et de reculer ainsi la limite actuelle du jardin engazonné d'environ 1m50 (1m30 de trottoir et 20cm de socle de grille),



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- de remplacer le pavé béton rouge par le pavé de pierre naturelle utilisé sur les trottoirs de rue de la Régence et associés ainsi le périmètre de l'église au tracé qualitatif de la rue de la Régence ponctué par les édifices mis en valeur,
- de limiter les adaptations au trottoir en excluant la bordure et le filet d'eau. Ces derniers éléments font partie de la chaussée dont le tracé et le profil bombé relèvent encore des implantations les plus anciennes,
- d'interdire par un système le moins voyant possible tout stationnement sur les 15 premiers mètres afin de dégager la visibilité inexistante aujourd'hui sur le chœur et la sacristie et afin de permettre le passage des lignes de bus publics,
- de limiter le nombre de panneaux de signalétique et de négocier l'usage de panneau signalétique de petit format.

Parallèlement à cette amélioration suggérée de l'espace public une réflexion devrait être portée sur l'ensemble du chemin de ronde et de l'esplanade nord, côté Grand Sablon, qui présente une composition et un patrimoine arboré qui mérite d'être remis en état par des interventions assez simples mais urgentes.

Avis

La CRMS émet un avis favorable sur le projet d'embellissement des abords de l'église, la création de ce nouvel espace vert se basant sur une analyse préalable recherchée et permettant de retrouver une cohérence d'ensemble entre l'église et le milieu urbain environnant.

Tout en encourageant la réalisation de ce projet, elle émet cependant certaines remarques à prendre en considération lors de l'élaboration du projet final :

- tout d'abord, une partie importante du projet consiste en un remplacement des clôtures existantes et peu qualitatives, par une clôture en fer forgé sur une assise en pierre bleue. La CRMS y est favorable et demande que cela soit précisé par un dessin technique. Cette nouvelle clôture devra être discrète pour ne pas porter préjudice ni à l'église, ni au Petit Sablon et ses grilles très travaillées. Le rapport de la clôture et de la végétation doit être étudié ainsi que le caractère ouvert/fermé de cette grille.
- ensuite, il est prévu de travailler sur base de la composition rythmée de la façade. Pour ce faire, une alternance de « pleins » (tapis fleuri coloré dont la palette végétale est encore à définir) et de « vides » (espaces végétalisés par la présence de gazon) est proposée. La CRMS est favorable à ce principe qui va mettre en valeur de la façade monumentale. Toutefois, la question de l'entretien par les services de la Ville de ces compositions fleuries se pose afin que le rendu paysager ne soit pas semblable à un « pré fleuri à faucher ». Des plantations plus pérennes (plantes vivaces avec un choix qui se tourne vers des espèces déjà présentes au Moyen-Age telles rosier, lys, bleuet, ancolie, etc.) seraient peut-être plus en adéquation avec le lieu ? Le choix des espèces ne doit pas laisser à penser qu'il s'agisse d'une simple prairie fleurie. Pour ce qui est des « vides », il est recommandé de maintenir une végétalisation au ras du sol.
- pour la partie orientale, après traitement de sa limite, le projet pourrait s'appuyer également sur un travail sur la morphologie du terrain en insérant le petit chemin d'accès vers la tourelle.

6/7



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

La composition paysagère serait travaillée sans rythmicité par rapport au bâti mais cela doit encore être précisé.

- concernant l'élargissement du trottoir dans la partie Est au détriment de l'espace vert au tour de l'église, la CRMS n'y est pas favorable. Actuellement, le trottoir mesure 1,50 m de large. Les dispositions actuelles du RRU (Art 4, § 1) imposent que « toute voie de circulation piétonne comporte un cheminement libre de tout obstacle d'une largeur minimale d'1,50 m ». Si ce trottoir mériterait d'être élargi, cela devrait se faire sur la voirie et non en réduisant les surfaces perméables et végétalisées de la zone. L'Assemblée considère que cela ne concerne pas le cadre de la mission initiale qui est l'embellissement de l'église et le réaménagement du jardin. En effet, une question se pose : « Pourquoi l'espace vert doit subir les dommages causés par les problématiques des emplacements de voitures ? » Au niveau patrimonial, la ville de Bruxelles doit s'investir dans le renouvellement des voiries aux abords (tant vers la rue de la Régence que la rue de Bodenbroek).
- le sophora situé au coin entre la rue de Bodenbroek et la rue de la Régence, en état phytosanitaire moyen, est abattu dans le projet actuel. Cette décision est cohérente. En effet, le choix initial de l'essence a été mal réfléchi. Sa couronne ronde masque fortement les façades restaurées de l'église. Le projet ne prévoit pas la replantation d'un arbre.
- Enfin, la CRMS souligne l'importance pour la Ville de Bruxelles, au-delà du réaménagement de ce jardin, de penser également à l'entretien de la partie Nord des abords de l'église. De plus, elle recommande à la Ville de Bruxelles de réduire drastiquement la présence du mobilier urbain (panneaux, horodateurs, cabines électriques, modification de la largeur du trottoir côté Bodenbroek) qui sortent du cadre de l'aménagement de l'espace vert et l'encombrent de manière anarchique et de rendre l'espace public qui entoure l'église Notre-Dame des Victoires au Sablon cohérent et plus fluide.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : F. Boelens, B. Campanella, A. Marinx